



Commune de Garnich
15 rue de l'école
L-8353 Garnich

Tél: 380019-1

Garnich, le 13 décembre 2017

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que la demande du bureau d'études Micha Bunusevac, au nom de la société Syndicat Intercommunal de Dépollution des Eaux Résiduelles de l'Ouest – SIDERO, auprès de l'administration de la gestion de l'eau concernant une autorisation pour la construction d'un bassin d'orage avec collecteur d'amenée à Garnich, la pose d'un collecteur entre Garnich et Holzem et la réalisation d'une canalisation de délestage à Holzem dans le cadre de l'assainissement de la commune de Garnich, sur des terrains inscrits au cadastre de la commune de Garnich, section B de Garnich, a été approuvée par Madame la Ministre de l'Environnement en date du 3 décembre 2018, référence 17/0906.

Le dossier et les plans afférents sont déposés aux bureaux du service technique, où le public pourra en prendre connaissance du 14 mars 2019 au 25 avril 2019 inclus.

Conformément à l'article 25 de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau, un recours contre la décision intervenue est ouvert devant le tribunal administratif. Ce recours doit être introduit dans un délai de 40 jours à compter de la notification de la décision.

Garnich, le 13 mars 2019

Pour le collège des bourgmestre et échevins:

Le bourgmestre,

La secrétaire,